

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 décembre 2014**

Décision n° **B-2014-0525**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Autorisation donnée à la société Processium de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire cadastré BH 17 situé 7, rue Bonnet

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Rousseau (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Desbos, Chabrier, Lebuhotel.

Bureau du 8 décembre 2014**Décision n° B-2014-0525**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Autorisation donnée à la société Processium de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire cadastré BH 17 situé 7, rue Bonnet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.15.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire du tènement cadastré BH 17 situé 7, rue Bonnet à Villeurbanne.

Afin de pouvoir réaliser un programme immobilier dédié à la recherche en lien avec le pôle universitaire Lyon Tech La Doua, la société Processium a sollicité la Communauté urbaine de Lyon pour que ce tènement lui soit cédée.

Sans attendre l'aboutissement de cette cession en cours de transaction et afin de ne pas retarder, le cas échéant, la réalisation de ce projet, il est proposé d'autoriser, d'ores et déjà, la société Processium, ou toute société ou personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la société Processium, ou toute personne ou société se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur le tènement communautaire cadastré BH 17, situé 7, rue Bonnet à Villeurbanne, en vue de la réalisation d'un programme immobilier.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention du permis nécessaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 décembre 2014.